



Logement bail de location sans mon nom

Par **mylan**, le **03/01/2010** à **10:11**

Bonjour, rn rn je vis actuellement chez mon futur epoux qui lui est en location. par contre le contrat de location est a son nom et au nom de son ex femme (il est divorce maintenant) si il lui arrine quelque chose ais je le droit de rester dans ce logement ? vu que je n'apparait nulle part ? doit-il rn faire modifier le contrat de location ? nous nous marions dans quelques mois, merci a tous meilleurs voeux .cordialement.

Par **fabienne034**, le **03/01/2010** à **11:28**

Bonjour, rn rn Oui à partir du moment que vous vivez en concubinage notoire depuis un certain temps rn rn pour tout savoir sur le droit du bail de logement :
rn rn <http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **loulou**, le **21/01/2010** à **00:44**

oui c'est écrit dans la loi du 6 juillet 1989 que lorsqu'un des 2 est locataire et l'autre non, à partir du moment où vous vous marier, la location prend effet au couple marier